

**DELIBERATION PORTANT APPROBATION
DE L'ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'INSTITUT DE L'ISTHIA**

Le Conseil d'Institut,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-9 et R719-80,

Vu les statuts de l'Institut,

Délibère :

Article unique

M. Jean-Louis Zevaco est élu président du conseil d'Institut de l'ISTHIA à compter de ce jour pour un mandat de 3 ans.

Délibération adoptée à la majorité des 24 membres présents ou représentés (22 pour, 1 abstention, 1 NPPV).

A Toulouse, le mercredi 26 juin 2025.

Le Président du Conseil d'Institut
Jean-Louis Zevaco

Le Directeur de l'ISTHIA
Cyrille Laporte



Campus du Mirail

Tél : +33 (0)5 61 50 23 68

5, allées Antonio Machado • 31058 TOULOUSE CEDEX 9
Courriel : isthia.toulouse@univ-tlse2.fr
Internet : www.isthia.fr

Campus de Foix

Tél : +33 (0)5 61 02 19 74 Centre Universitaire de l'Ariège

4, rue Raoul Lafayette 09000 FOIX
Courriel : isthia.foix@univ-tlse2.fr
Internet : www.isthia.fr

Campus de Cahors

Tél : +33 (0)5 65 23 46 04

273, Avenue Henri Martin 46000 Cahors
Courriel : master.gvcs-isthia@univ-tlse2.fr
Internet : www.isthia.fr

**DELIBERATION PORTANT APPROBATION
DE L'ACCORD CADRE AVEC L'ACADEMIE ROYAL MANSOUR**

Le conseil d'institut,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-9 et R719-80

Vu les statuts de l'institut,

Délibère :

Article unique

La coopération universitaire et scientifique entre l'UT2J-ISTHIA et l'Académie Royal Mansour au Maroc, prévoyant un programme de VAE et l'ouverture de formations (L1 THA en 2026, L2 THA en 2027 et L3 THA en 2028) présenté est approuvé.

Délibération adoptée à l'unanimité des 24 membres présents ou représentés.

A Toulouse, le jeudi 26 juin 2025.

Le Président du conseil d'institut
Jean-Louis Zevaco

Le Directeur de l'ISTHIA
Cyrille Laporte



Conseil d'institut de l'ISTHIA

Séance du jeudi 26 juin 2025

**DELIBERATION PORTANT APPROBATION
DE LA CAMPAGNE D'EMPLOI DES BIATSS**

Le conseil d'institut,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-9 et R719-80,

Vu les statuts de l'institut,

Délibère :

Article unique

Dans le cadre de la campagne d'emplois des BIATSS, l'ISTHIA demande la création d'un support catégorie B pour le poste de responsable financier sur le site de l'ISTHIA.

Délibération adoptée à l'unanimité des 24 membres présents ou représentés.

A Toulouse, le jeudi 26 juin 2025.

Le Président du conseil d'institut
Jean-Louis Zevaco

Le Directeur de l'ISTHIA
Cyrille Laporte



Campus du Mirail

Tél : +33 (0)5 61 50 23 68

5, allées Antonio Machado • 31058 TOULOUSE CEDEX 9
Courriel : isthia.toulouse@univ-tlse2.fr
Internet : www.isthia.fr

Campus de Foix

Tél : +33 (0)5 61 02 19 74 Centre Universitaire de l'Ariège

4, rue Raoul Lafayette 09000 FOIX
Courriel : isthia.foix@univ-tlse2.fr
Internet : www.isthia.fr

Campus de Cahors

Tél : +33 (0)5 65 23 46 04

273, Avenue Henri Martin 46000 Cahors
Courriel : master.gvcs-isthia@univ-tlse2.fr
Internet : www.isthia.fr

Conseil d'institut de l'ISTHIA

Séance du jeudi 26 juin 2025

DELIBERATION PORTANT APPROBATION

DE L'ACCORD CADRE AVEC MAHATMA GANDHI UNIVERSITY ET TAYLOR'S UNIVERSITY

Le conseil d'institut,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-9 et R719-80,

Vu les statuts de l'institut,

Délibère :

Article unique

L'accord cadre tripartite entre l'UT2J-ISTHIA, avec l'université Mahatma Gandhi et Taylor's University est approuvé.

Délibération adoptée à l'unanimité des 24 membres présents ou représentés.

A Toulouse, le jeudi 26 juin 2025.

Le Président du conseil d'institut
Jean-Louis Zevaco

Le Directeur de l'ISTHIA
Cyrille Laporte



Campus du Mirail

Tél : +33 (0)5 61 50 23 68

5, allées Antonio Machado • 31058 TOULOUSE CEDEX 9

Courriel : isthia.toulouse@univ-tlse2.fr

Internet : www.isthia.fr

Campus de Foix

Tél : +33 (0)5 61 02 19 74 Centre Universitaire de l'Ariège

4, rue Raoul Lafayette 09000 FOIX

Courriel : isthia.foix@univ-tlse2.fr

Internet : www.isthia.fr

Campus de Cahors

Tél : +33 (0)5 65 23 46 04

273, Avenue Henri Martin 46000 Cahors

Courriel : master.gvcs-isthia@univ-tlse2.fr

Internet : www.isthia.fr

**DELIBERATION PORTANT APPROBATION
DU BUDGET RECTIFICATIF N°1 2025**

Le conseil d'institut,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-9 et R719-80,

Vu les statuts de l'institut,

Délibère :

Article unique

Le budget rectificatif n°1 portant sur le budget initial 2025 est approuvé :

- Dépenses : 8 544 + € en masse salariale, +30 000 € en fonctionnement et 21 546 € en reprise sur dépenses
- Recettes : + 40 000 € en coopérations internationales, + 15 000 € de subvention conseil régional Auvergne Rhône Alpes et +5000 € de recettes diverses (expertises, atelier terrain...)
- Total : + 60 000 €

Délibération adoptée à la majorité des 24 membres présents ou représentés (23 pour, 1 abstention).

A Toulouse, le jeudi 26 juin 2025.

Le Président du conseil d'institut
Jean-Louis Zevaco

Le Directeur de l'ISTHIA
Cyrille Laporte

